

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT

ET LE TRENTE ET UN JANVIER

A LA REQUETE DE :

Euros inscrits au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 400 361 945 dont le siège social est situé 23 bis rue Maguelone à MONTPELLIER (34000), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

REPRESENTEE PAR :

Maître Vincent RIEU S.C.P. DENEL-GUILLEMAIN-RIEU-DE CROZALS-TREZEGUET-SURVILLE, au capital de 6.000,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 400 361 945 dont le siège social est situé 23 bis rue Maguelone à MONTPELLIER (34000), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

AGISSANT EN VERTU :

De la copie exécutoire d'un jugement rendu le 22

2015

Je, **Thierry LE FLOCH** Huissier de Justice associé, membre de la SCP MOUTON Jean-Christophe - LE FLOCH Thierry, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de MONTPELLIER (Hérault) -62 rue Georges Braque à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, le susnommé n'ayant pas satisfait au commandement au fin de saisie immobilière signifié par exploit (

AINSI QU'IL SUI :

Désignation :

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés, dépendant d'un ensemble immobilier dénommé RESIDENCE NATURA sis à MONTPELLIER (34), 16 et 62 rue Georges Braque, cadastré section SB n°154 pour 12 a 50 ca, savoir :

- Lot n°20 : dans le bâtiment 2, escalier 2, au rez-de-chaussée, un appartement de type T3, comprenant : un hall, un séjour/kitchenette, 2 chambres avec placard, salle de bains, toilettes et la jouissance privative d'une terrasse. Et les 251/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales. Les 536/10.000èmes des parties communes particulières du bâtiment 2.
- Lot n°57 : au R-1 un garage. Et 21/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales. Les 249/10.000èmes des quotes parts des parties communes spéciales des places de stationnement et des locaux à vélos du sous-sol

Ledit ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître CLARON, notaire associé à MONTPELLIER, le 20 décembre 2007 publié au 1^{er} bureau du service de la publicité foncière de MONTPELLIER le 19 février 2008 volume 2008 P n°2722.

Tel que le dit bien est ci-dessus désigné sans aucune exception ni réserve.

Les biens et droits immobiliers appartiennent la S.A.R.L. TEMIC au capital de 8.000,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 528 967 086 dont le siège social est situé 113 Quai Jean Périquier à MONTPELLIER (34070) aux termes d'un acte reçu par Maître C au 1^{er} bureau du service de la publicité foncière

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé avec la présence de Monsieur Serge GANDOLFO de la société LOGIS EXPERTISES, au descriptif suivant, l'accès à l'ensemble immobilier étant libre depuis la voie publique :

Le bien est loué par contrat de bail en date du 26.06.2014, les occupants précisent libérer les lieux au 15 mars 2018.

Le syndic de l'immeuble est la S.A.R.L. TEMIC, au capital de 8.000,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 528 967 086 dont le siège social est situé 113 Quai Jean Périquier à MONTPELLIER (34070).

Le système de chauffage est collectif.

LOGIS EXPERTISES

Patrimoine Immobilier

75, boulevard de Strasbourg

34400 LUNEL

Tél.: 04 67 71 60 86 Fax.: 04 67 71 80 21

CERTIFICAT DE SUPERFICIE ' LOI CARREZ '

Conformément à la Loi N° 96-1087 du 15 décembre 1996 et au décret d'application n° 97-512 du 21 mai 1997 portant détermination de la superficie privative d'un lot de copropriété (Loi Carrez)

Dossier: 1402080	Réalisé le: 31/01/2018
Lien: M. LE FLOCH	Par: Serge GIANDOLFO
Etude: SUPRIEU DE CROZALS	
Nom du propriétaire: SCIC ORSICA	
Adresse du propriétaire	
Téléphone:	
Adresse du bien	
10612 Rue Georges Braque	
34000 MONTPELLIER	
Nature du bien:	Surface cadastrée: 531,154
Appartement:	
Etage: rdc	Lot (s): 20

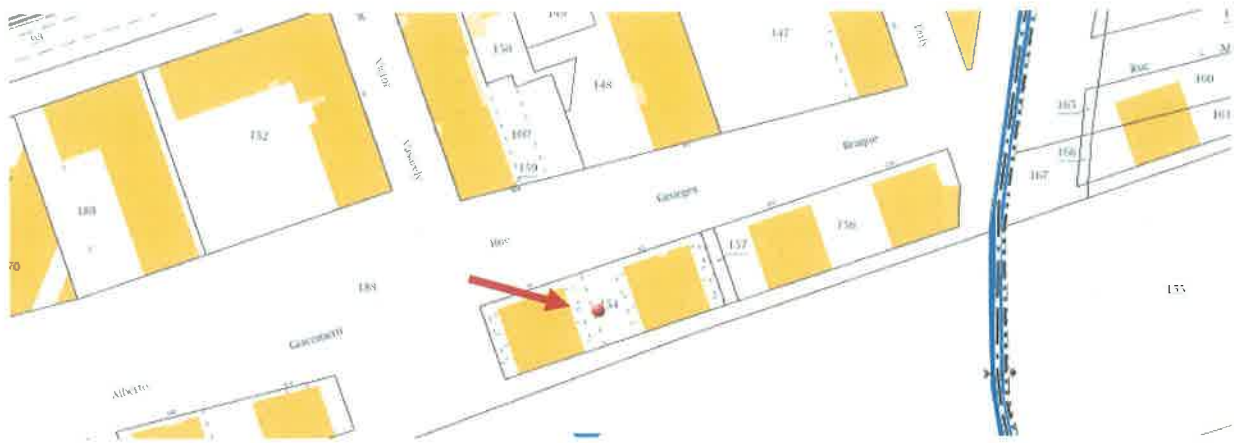
SUPERFICIE DE LA PARTIE PRIVATIVE : 62,82 M²

RELEVÉ DE SURFACES PRIVATIVES	
Cuisine/Séjour	25,68
Entrée	6,24
Chambre 1	12,75
WC	1,80
SDH	4,51
Chambre 2	11,84
TOTAL PRIVATIF :	62,82

RELEVÉ DE SURFACES ANNEXES	
GARAGE	13,00
Terrasse	10,00
TOTAL ANNEXES :	23,00

Edo à Lunel le: 01/02/2018

LOGIS EXPERTISES
75 boulevard de Strasbourg
34400 LUNEL
Tél: 04 67 71 60 86
Fax: 04 67 71 80 21



Appartement en rez-de-chaussée de type T3, comprenant : un hall, un séjour/kitchenette, 2 chambres avec placard, salle de bain, WC et la jouissance privative d'une terrasse.

GARAGE (photo n°1 et 2)

Cet espace est clôturé par une porte de garage basculante portant le numéro 23, exempte de toute anomalie nécessitant d'être rapportée.

DEGAGEMENT (photo n°3 et 4)

Le revêtement de sol constitué d'un carrelage de couleur foncé est exempt de toute dégradation notable nécessitant d'être rapportée.

Les murs et cloisons peints en blanc ne supportent aucune dégradation notable.

L'interphone présent dans cet espace est en bon état de fonctionnement.
Les dalles de faux plafond ne souffrent d'aucune détérioration majeure.

SALLE DE BAIN (photo n°5 à 7)

Cette espace se compose : d'une baignoire, d'une douchette + mitigeur, vitre, d'un lavabo encastré, un meuble bas et d'un miroir l'ensemble est maintenu en bon état d'entretien avec une robinetterie entartée.

Le revêtement de sol carrelé ne souffre d'aucune anomalie type éclat ou impact nécessitant d'être rapportée.

Les murs blancs demeurent en bon état.

Les joints de la baignoire demeurent en excellent état d'entretien.

Le faïençage est maintenu en bon état d'entretien.

CHAMBRE 1 (photos n°8 à 10)

Le revêtement de sol carrelé ne souffre d'aucune dégradation notable méritant d'être rapportée.

Les murs et cloisons peints en blanc demeurent en excellent état.

L'ouverture PVC ainsi que le volet roulant électrique ne supportent aucune dégradation.

Le placard avec double porte coulissante est en excellent état.

Le plafond peint en blanc ne souffre d'aucune dégradation notable nécessitant d'être rapportée.

PIECE PRINCIPALE (photos n°11 et 14)

Le revêtement de sol constitué d'un carrelage de couleur foncé est exempt de toute dégradation notable nécessitant d'être rapportée.

Les murs et cloisons peints en blanc ne souffrent d'aucune dégradation majeure.

Cet espace bénéficie de trois ouvertures avec volets roulant électrique en excellent état de fonctionnement.

Le plafond peint en blanc est maintenu en bon état.

- Coin Cuisine (photo n°14)

La maison dispose d'une cuisine composée : d'un double bac en porcelaine, d'une plaque électrique, d'un four, de rangements bas et haut, l'ensemble ne souffre d'aucune dégradation majeure nécessitant d'être rapportée.

Le revêtement de sol constitué d'un carrelage de couleur foncée est exempt de toute dégradation notable nécessitant d'être rapportée.

Les murs et cloisons peints en blanc ne souffrent d'aucune dégradation majeure, à l'exception de taches brunâtres sur le mur au-dessus de la plaque électrique.

Le faïençage partiel demeure en excellent état.

La VMC est désencastrée et nécessite d'être nettoyée.

CHAMBRE 2 (photos n°15 à 17)

Le revêtement de sol carrelé ne souffre d'aucune dégradation notable méritant d'être rapportée.

Les murs et cloisons peints en blanc demeurent en excellent état.

L'ouverture PVC ainsi que le volet roulant électrique ne supportent aucune dégradation.

Le placard avec double porte coulissante est en excellent état.

Le plafond peint en blanc ne souffre d'aucune dégradation notable nécessitant d'être rapportée.

LES WC (photo n°18)

Le revêtement de sol constitué d'un carrelage de couleur foncée demeure en excellent état.

Les WC sont exempts de toute dégradation majeure suscitant d'être rapportée.

Les murs et plafond peints en blanc sont en bon état et ne souffrent d'aucune dégradation notable.

TERRASSE (photos n°19 et 20)

Le revêtement de sol constitué d'un gazon synthétique ne souffre d'aucune dégradation notable suscitant d'être rapportée.

Je note un point d'eau extérieur exempt de toute anomalie suscitant d'être rapportée.

Cet appartement bénéficie d'un chauffage collectif.

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit





Photographie n° 1



Photographie n° 2



Photographie n° 3



Photographie n° 4



Photographie n° 5



Photographie n° 6



Photographie n° 7



Photographie n° 8



Photographie n° 9



Photographie n° 10



Photographie n° 11.



Photographie n° 12



Photographie n° 13



Photographie n° 14



Photographie n° 17



Photographie n° 18



Photographie n° 19



Photographie n° 20